

édito *Du couvert et du gibier donnant l'envie de chasser*

Après les problèmes de santé et d'âge, le manque de petit gibier naturel et la dégradation des milieux sont les causes régulièrement invoquées d'arrêt de la pratique de la chasse.

On peut facilement comprendre qu'une tranche de nos effectifs de chasseurs hésite à reprendre une validation du permis de chasser face, comme ces dernières années, à une plaine totalement dénudée quelques semaines avant l'ouverture, et vide de compagnies de perdreaux et de faisandeaux. Cette vision n'encourage pas aussi d'ailleurs nos jeunes à s'inscrire à l'examen du permis de chasser.

Dans notre réflexion de reconquête du nombre de chasseurs, ces éléments ont, bien entendu, été pris en compte.

Donner l'envie de chasser au plus grand nombre nécessite une amélioration de notre environnement et la possibilité de chasser un petit gibier sédentaire ayant un comportement naturel ou du moins semi-naturel. Cette qualité est effectivement attendue par une majorité d'entre nous.

Pour aller dans ce sens, deux axes prioritaires ont été validés par le conseil d'administration fédéral.

Tout d'abord, offrir un territoire propice à la faune et à la chasse.

Nous le constatons tous. Dès le lendemain de la moisson, les chaumes sont systématiquement détruits pour faire place à un sol nu, dans l'attente de semis d'inter-cultures ne levant pas bien souvent, en raison des sécheresses estivales.

Pour pallier à cet état de fait, le maintien des chaumes de céréales à paille et de colza est une solution efficace et peu coûteuse. Les mesures réglementaires liées à la Politique Agricole Commune l'autorisent en respectant des taux de superficie selon les secteurs du département.

Ce maintien des chaumes assure indéniablement des couverts et des zones de nourriture favorables à notre petite faune sédentaire, mais aussi migratrice comme la caille des blés par exemple. Des couverts qui sont également appréciés pour la pratique de la chasse.

Grâce à l'incitation financière de 20€ de la fédération, ce sont, pour 2017 et une première, près de 800 hectares de chaumes qui resteront en place.

L'autre orientation souhaitée est la relance des lâchers d'oiseaux de repeuplement d'été. Cette technique, déjà prônée dans les années 80-90, mais délaissée au fil du temps, a fait largement ses preuves (voir article dans les pages intérieures). En adaptant dans le milieu des jeunes oiseaux (perdrix et faisans), mis sous parquets en juillet et août, ceux-ci offrent l'avantage d'avoir un instinct très proche du naturel au moment de la chasse. Observer des compagnies dans les semaines précédant l'ouverture ne peut aussi que sensibiliser et réveiller les émotions cynégétiques des uns et des autres.

Mais toute cette stratégie de reconquête de chasseurs, fondée sur les moyens de susciter l'envie de chasser ne sera réelle qu'avec l'implication et la collaboration de tous les responsables des territoires de chasse, mais aussi de tous les chasseurs. C'est un enjeu majeur de la chasse de demain.

Bonne ouverture à tous. ■

Guy GUEDON

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 20 avril 2017 à Bocapôle de Bressuire



Le Président Guy GUEDON ouvre la séance à 9h15 en remerciant les nombreux adhérents ayant répondu à la convocation à cette Assemblée Générale.

Le Président, en accueillant M. Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, remercie également les différentes personnalités présentes aux travaux de cette matinée, parmi lesquelles figurent notamment M. Philippe MOUILLER, Sénateur, M^{me} Delphine BATHO et M. Jean GRELLIER, Députés, M. Gilbert FAVREAU, Président du Conseil Départemental et M. François CHAUVEAU, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

Avant de donner l'ordre du jour, le Président rend hommage aux serviteurs de la chasse deux-sévrienne disparus ces derniers mois, ainsi qu'à M^{me} Marylène PAPIN, administratrice de la Fédération, décédée en décembre 2016. Une minute de silence est observée.

En respect de l'article 11 des statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, le bureau du Conseil d'Administration est désigné comme celui de l'Assemblée Générale. Sont nommés comme scrutateurs des votes émanant des représentants des 192 ACCA et Sociétés Communales, des 150 Chasses Privées et des 2 personnes votant à titre individuel : MM. Louison BROSSEAU, Guy NOBLET, Gérôme MORISSET, Norbert CERCIER, Michel GREAU, Paul DUPUIS, Pascal BAILLIER, Jacky DIACRE et MME Danielle LAVALETTE, Marie-Aude ROY et Stéphanie GUILBOT, secrétaires de la Fédération.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte rendu de l'Assemblée

Générale du 14 avril 2016, qui a été publié dans la Lettre du Président n° 79 de juillet 2016. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. GUEDON donne ensuite la parole à Gérald BAUDON, Secrétaire général, pour le compte rendu d'activités de l'année écoulée. Ce rapport est coprésenté avec M. Jacques GOURDON, responsable de la Commission Grand Gibier et M. Jean-François CHOLLET, pour la Commission Gestion de la Petite Faune Sauvage et des Espaces.

Après avoir rappelé les résultats du renouvellement de la moitié du Conseil d'Administration intervenu en avril 2016 et la composition du nouveau bureau fédéral, M. BAUDON donne le bilan des validations annuelles des permis de chasser. Avec 12 221 chasseurs ayant pris une validation annuelle, la baisse du nombre de chasseurs a été de 2,27% en 2016/2017. Cette érosion est jugée modérée, eu égard à la mauvaise reproduction du petit gibier, mais aussi aux conditions particulières de chasse liées à la sécheresse du second semestre 2016.

Les deux opérations promotionnelles visant à la reconquête des chasseurs ont certainement atténué cette diminution. En effet, l'action de parrainage de chasseurs inactifs depuis au moins trois ans a profité à 143 personnes et l'examen du permis de chasser à 0€ a apporté 297 inscriptions contre 213 en 2015. Ces deux opérations sont reconduites en 2017.

Gérald BAUDON revient sur les conséquences des mesures prises avec la découverte de cas de grippe aviaire dans le département. Le transport et les lâchers d'oiseaux en décembre et en janvier ont été fortement perturbés, voire interdits dans une cinquantaine de communes.

M. Jacques GOURDON, responsable de la Commission Grand Gibier, fait état de la hausse des indemnités de dégâts de sangliers. Il attribue celle-ci au comportement des suidés modifié par l'absence de nourriture en forêt et de la sécheresse qui a sévi. 1 648 sangliers ont été prélevés en 2016/2017, un tableau supérieur aux années précédentes.

Malgré une recrudescence des déclarations de dommages indemnifiables en 2017, M. GOURDON informe la salle de la volonté de maintenir la contribution par chasseur à 3,00€, grâce à l'état des réserves du compte dégâts.

Pour le chevreuil, la réalisation du plan de chasse sur la première période triennale est de 93% avec 10 716 animaux prélevés sur les 11 522 attribués hors parcs. Pour la période en cours 2016/2019, les attributions sont en hausse de 8% avec 12 483 bracelets octroyés.

Dans sa conclusion, M. GOURDON revient sur la problématique de la sécurité en encourageant les chasseurs à participer aux formations dispensées par la Fédération.

Responsable de la Commission Gestion de la Petite Faune Sauvage et des Espaces, M. Jean-François CHOLLET revient sur le rôle des chasseurs en faveur de la biodiversité. Face à l'urbanisation massive des territoires, les chasseurs s'emploient à planter des haies ou à les régénérer (7 km par an), à implanter des jachères ou des cultures intermédiaires pour offrir un couvert à la faune. Dans cette optique, il présente le dispositif pour le maintien des chaumes de céréales à paille avec un objectif de 400 hectares en 2017.

Des actions qui prennent encore plus de sens, suite à la mauvaise saison passée. Les conditions climatiques (pluviométrie abondante du printemps et sécheresse automnale) ont particulièrement affecté la reproduction des petits gibiers sédentaires, y compris celle du lièvre. Pour aider ces espèces, le développement de la régulation des prédateurs par différents moyens est impératif, d'autant que les populations de renards continuent de progresser. Toujours dans cet axe du petit gibier, des études sont conduites dans les Deux-Sèvres sur la perdrix, en collaboration avec le Centre National de la Recherche Scientifique de CHIZE, des Universités d'ANGERS et de DIJON et de la Fédération Nationale des Chasseurs.

D'autre part, une dynamique est lancée pour favoriser les lâchers de repeuplement d'été dans notre département.

Pour assurer le suivi des populations de l'ensemble des espèces chassables, une enquête statistique annuelle des prélèvements a été mise en œuvre en 2015/2016. Les principales données sont relatées dans la Lettre du Président de janvier 2017. Cette enquête départementale sera, d'ailleurs, relayée par la Fédération Régionale des Chasseurs Nouvelle Aquitaine en 2017.

M. CHOLLET termine son exposé en affirmant que les chasseurs sont des acteurs des espaces naturels désormais incontournables et déterminés à progresser, avec une mission majeure, celle de devoir de transmission des valeurs aux générations futures.

Dans la conclusion de ce rapport d'activités, M. BAUDON retrace les actions de communication et d'Education à la Nature instaurées cette dernière année. 42 animations diverses ont concerné 1 400 personnes et les 150 interventions scolaires ont intéressé 2 800 élèves. Une évolution pour

l'information des chasseurs est attendue avec la publication de la nouvelle revue « Chasseurs en Nouvelle Aquitaine » en juillet 2017.

A l'issue de ce rapport d'activités, est projeté un film préparé par le Service Technique relatant les grandes actions menées sur l'année.

M. Guy TALINEAU, Trésorier, donne ensuite lecture du bilan financier pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Les chiffres ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, après vérification du cabinet d'expertise comptable CGF Audit.

Le total des produits du fonctionnement général s'élève à 1 496 929,70€ et celui des charges à 1 468 707,39€, soit un excédent de 28 222,31€.

Pour le compte « dégâts de grand gibier », les recettes sont de 215 168,74€ et les dépenses de 170 774,78€, soit un résultat positif de 44 393,96€ portant les réserves spécifiques de ce compte à 447 289,44€ au 30 juin 2016.

Pour 2015/2016, après rapprochement des comptes « fonctionnement général » et « dégâts de grand gibier », le résultat net comptable est de 72 616,27€.

L'équilibre du compte de bilan est de 1 987 164,84€.

Après le rapport du Commissaire aux comptes, M. Lionel TESSON, de la Société IN EXTENSO, trois résolutions sont soumises par vote à main levée à l'approbation de l'assemblée :

1^{ère} RESOLUTION : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les résultats clos au 30 juin 2016, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.



2^e RESOLUTION : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2015-2016.

3^e RESOLUTION : Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 01/07/2015 au 30/06/2016, sont caractérisés par les données suivantes :

- Un total du bilan de 1 987 165€ ;
- Des produits d'exploitation de 1 675 945€ ;
- Un résultat net comptable positif de 72 616€, après consolidation, se décomposant :
 - du résultat du service « général » de... + 28 222€ ;
 - et du résultat du service « dégâts » de... + 44 394€.

Cette ventilation résulte de l'obligation qui est faite aux Fédérations de tenir des comptabilités distinctes concernant notamment ces deux services.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 :

- Le résultat du service « général » au compte de report à nouveau du service «général» pour la somme de 28 222€.
- Aux réserves immobilisées du service « général », la somme de 21 139€ correspondant à l'ajustement au 30/06/2016 de la valeur nette comptable des immobilisations de ce service, par transfert sur le report à nouveau du service « général ».
- Le résultat du service « dégâts » au compte de report à nouveau créateur du service « dégâts » pour la somme de + 44 394€.

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi au 30 juin 2016 :

Libellés	Comptes de la F.D.C.
Réserves de gestion	966 300€
Réserves immobilisées	310 006€
Report à nouveau créateur	310 014€

Ces trois résolutions sont approuvées à l'unanimité.

VOEUX

VCEU N° 1

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, actuellement en vigueur, définit en nombre et géographiquement des Unités de gestion différentes selon les espèces (chevreuil, sanglier, lièvre).

Dans un objectif d'harmonisation et de simplification, l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres du 20 avril 2017 demande une modification de ce Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour l'application d'un découpage départemental unique pour l'ensemble des espèces en 19 Unités de gestion, bases de décision des mesures de gestion.

POUR 8376 VOIX CONTRE 1415 VOIX

VCEU N° 2

Etant donné que 80% des demandes de tir du chevreuil sont faites pour la régulation du renard.

Les gardes particuliers ont le droit de détruire le renard toute l'année au calibre 22 LR.

Dans le Bocage le tir s'effectue à courte distance (60 à 80 m).

Discrétion du calibre permettant le tir sans alerter l'animal (possibilité de tirer sur plusieurs jeunes renardeaux).

Le poids économique pour de nombreux chasseurs possédant déjà ce calibre 22 LR ne voulant pas investir dans une nouvelle arme ainsi que le coût des munitions.

En conséquence, nous demandons la prise d'un arrêté préfectoral autorisant le tir du renard au calibre 22 LR, pendant la période de tir d'été du chevreuil, en sachant que sur le terrain le chasseur disposera également d'une arme autorisée pour le grand gibier.

POUR 6415 VOIX CONTRE 3373 VOIX

Le Trésorier présente ensuite les budgets prévisionnels pour l'exercice 2017/2018.

Pour le « fonctionnement général », il a été élaboré sur une base d'une érosion de 4% du nombre de chasseurs et avec une prévision d'une inflation de 1%. De plus, il intègre une participation de 2€ par chasseur pour le financement des deux opérations de reconquête des chasseurs (examen du permis de chasser à 0€ et parrainage de chasseurs inactifs). Pour équilibrer cette partie du fonctionnement général à hauteur de 1 499 655€, il est présenté une cotisation fédérale de 84€ et un montant d'adhésion statutaire pour les territoires de 65€ avec un coût à l'hectare maintenu à 0,38€.

Pour les « Dégâts de grand gibier », malgré la prévision d'une hausse des indemnités, la contribution par chasseur resterait à 3€. En conséquence, le budget de cette partie présente des produits s'élevant à 186 100€ et des dépenses à 206 500€, soit un déficit de 20 400€. Déficit qui serait absorbé par les réserves de ce compte.

Globalement, le prix du timbre fédéral 2017/2018 serait donc de 87€ (84€ pour le fonctionnement général et 3€ pour les dégâts).

Suite à ces présentations, l'approbation de la résolution suivante est sollicitée :

4^e RESOLUTION : A la suite de la présentation du budget 2017/2018 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve ce prévisionnel caractérisé :

- Pour le fonctionnement général, par un budget en équilibre à hauteur de 1 499 655€.
- Pour les dégâts de grands gibiers, par un budget avec des produits s'élevant à 186 100€ et des dépenses à 206 500€, soit un déficit prévisionnel de 20 400€.

Cette résolution, impliquant le montant des différentes cotisations et contributions, est adoptée à l'unanimité.

Avant de passer à l'examen des vœux, M. Guy GUEDON porte à la connaissance de l'assemblée le calendrier de la campagne de chasse 2017/2018 qui sera transmis à Monsieur le Préfet et qui sera soumis à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Ouverture du sanglier :

15 août 2017 (1^{er} août sur autorisation préfectorale)

Ouverture générale :

10 septembre 2017

Ouverture du lièvre :

24 septembre 2017

Fermeture de la perdrix :

12 novembre 2017

Fermeture du lièvre :

10 décembre 2017

Fermeture du faisan :

21 janvier 2018

Fermeture générale chasse à tir :

28 février 2018

Le Président demande ensuite aux participants habilités à se prononcer sur les deux vœux.

Le premier, émanant du Conseil d'Administration fédéral, a pour objet de modifier la cartographie des Unités de Gestion figurant dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en vigueur. Afin d'harmoniser les Unités de Gestion à toutes les espèces petit et grand gibier, leur nombre serait limité à 19.

M. Claude HERPIN, Président de l'ACCA de BOUILLE ST PAUL, porte-parole des 160 signataires du second vœu, est invité à apporter ses motivations à la tribune. L'objet de ce vœu est de pouvoir tirer les renards pendant la période de chasse à l'approche et à l'affût du chevreuil (1^{er} juin à l'ou-

verture générale) avec un calibre 22LR. Cette possibilité est, jusqu'alors, proscrite par l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse.

L'intégralité des textes de ces vœux, ainsi que les résultats des votes exprimés, figurent dans un encadré joint à ce compte rendu.

L'ensemble des bulletins de vote est collecté dans des urnes fermées, avant le dépouillement s'effectuant dans la foulée, dans une salle annexe, avec la participation des scrutateurs précités.

Après la pause, le Président fait état de son rapport moral repris en annexe de ce compte rendu.

M. François CHAUVEAU, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture, remercie, en préambule, les intervenants de la matinée pour les propos faisant des chasseurs de véritables ambassadeurs du monde rural. Il revient sur les différents partenariats menés depuis une vingtaine d'années entre le monde agricole et celui de la chasse. Les jachères faune sauvage ont été les premières actions. Elles ont été suivies par les conventions Agrifaune dans le Thouarsais, le Mellois et dans la Vallée de l'Autize. L'essai fructueux de 2016 du maintien des chaumes de blé doit être, aujourd'hui, poursuivi avec l'objectif de 400 hectares. Ce type de programme entre tout à fait dans le cadre du système agricole innovant que la Chambre d'Agriculture soutient.

En évoquant la prédation de certains rapaces sur la faune notamment au moment des moissons, M. CHAUVEAU maintient son appui pour le classement nuisible de plusieurs espèces tel que le renard et les corvidés. Il souhaite, d'ailleurs, que le statut de blaireau évolue en tant que nuisible face à l'expansion des populations.

D'autre part, il se félicite du rôle des Comités de Vigilance Locaux permettant d'anticiper et régler les problèmes, tout en soulignant la vigilance à maintenir sur deux espèces pouvant causer des préjudices aux intérêts agricoles : le pigeon ramier et le sanglier.

Dans une intervention, de plus d'une heure, ayant captivé l'attention de l'assistance, M. Willy SCHRAEN, nouveau Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, a développé sa vision sur la politique qu'il souhaite mettre en place durant les prochaines années. Différents thèmes ont été balayés comme le fonctionnement de la structure nationale, la ruralité, l'Europe, la position des Fédérations Régionales des Chasseurs, les échéances électorales, le financement des dégâts de grand gibier, l'examen du permis de chasser, le bien-être animal, le devenir de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la communication. Des extraits du discours du Président national sont repris en annexe de ce compte rendu.

L'Assemblée Générale est close à 14h00 et les congressistes sont invités à se retrouver pour le banquet traditionnel durant lequel sont décernés les médailles et diplômes récompensant les responsables cynégétiques méritants. ■

Remise des Médailles



MEDAILLE D'OR

Guy POINOT ACCA SOUTIERS

MEDAILLES D'ARGENT

Raymond GESLOT LIEUTENANT DE LOUVETERIE

Pierre GAUTIER ACCA ALLONNE

Jean-Marc CHABRIER ACCA ST HILAIRE LA PALUD

MEDAILLES DE BRONZE

Franck INGREMEAU ACCA BOUSSAIS

Thierry GUILLON ACCA BOUSSAIS

Jacques LAVIGNE ACCA BOUSSAIS

Christian PINEAU ACCA CHAMPDENIERS

Laurent CHEVALIER ACCA IRAIS

Gilles MERLET ACCA LA ROCHENARD

Pierre GUERINEAU ACCA ST JOUIN DE MARNES

François THEBAULT ACCA ST REMY

Jacques FRADET ACCA SOUDAN

Alain JORIGNE ACCA SOUVIGNE

Joël BONNEFOND ACCA TAIZE

Jacky FRAPIER ACCA VERRINES SOUS CELLES

Jacques CHAUVEAU CHASSE DU PUY TERRIER

Louis-Marie PASQUIER LA PETITE BOISSIERE

Allocution du Président

Guy Guédon



Madame la Ministre, Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs,
Cher Willy,
Chers Amis Chasseurs,
Chers Collègues, Chers Amis, Mesdames, Messieurs,

Comme l'An dernier, notre Assemblée Générale est orientée sur la **RECONQUETE avec l'esprit d'ouverture et les actions qui doivent prévaloir dans la conduite de cette politique**. En conséquence, je n'évoquerais pas les sujets et les dossiers qui ne sont pas dans cette ligne et qui sont régulièrement alimentés sur le plan national par nos opposants et leurs disciples. En effet, nous sommes au cœur d'événements tragiques qui marquent notre quotidien. L'information, qu'elle soit écrite, radiophonique ou audiovisuelle, traite quotidiennement des sujets de manière alarmiste et démoralisante avec la montée de l'intégrisme sous toutes ses formes, y compris au plus proche de nous. Dans ce domaine, nous pensons spontanément à l'intégrisme religieux qui engendre la majorité des actions terroristes. Mais nous devons être très attentifs à la montée d'idées plus sournoises et dogmatiques, tout aussi dangereuses pour notre société, que sont la montée du Véganisme prôné par quelques groupuscules d'activistes comme l'association L214 Ethique et Animaux, bien connue pour leurs actions virulentes dans des abattoirs. Pour eux, le statut de l'animal doit donner des droits similaires par rapport à ceux de l'Homme, etc... Ne rions plus de ces sujets. En lisant le programme pour les présidentielles d'Europe Ecologie les Verts, j'avoue avoir été choqué en lisant la proposition concernant la mise en place d'un code du travail pour les animaux domestiques. Mon chien allait se voir doté d'un statut incluant notamment des obligations en matière de pénibilité des tâches demandées et l'établissement d'une fiche de paie ! Ceci afin de cotiser à une mutuelle, à la fois assurance-maladie et caisse de retraite pour animaux. J'ai relu à deux reprises ce texte en croyant à une farce d'un ami. Je considère que c'est une injure faite aux travailleurs et aux nombreuses personnes qui n'ont plus de travail. Lors d'un voyage en Egypte, un jeune guide égyptologue nous démontrait que l'Europe était dans une période de décadence comme l'avait été leur civilisation antérieure, nous en avons souri ! Aujourd'hui, je repense de plus en plus à cette réflexion.

Ce sont des problématiques que nous ne pouvons pas oublier. Mais je vous propose **pendant quelques instants de les mettre de côté** pour nous tourner vers des sujets importants pour l'avenir de la Chasse et des Chasseurs.

Sur le plan national, je laisserai le soin à notre Président de la Fédération Nationale de nous apporter son éclairage en même temps qu'il nous donnera les éléments de sa ligne politique pour la chasse française dans les cinq années à venir.

Cependant, je ne peux pas passer sous silence l'évènement National majeur que sont les élections présidentielles. Pour nous, chasseurs et pour l'avenir de la chasse, nous aurons des choix à faire, pas facile je vous le concède, mais importants. En effet, nous vivons ces derniers mois une période d'acharnement du Ministère de l'Environnement à notre égard. Je ne citerais que la mise en place de l'Agence Française de la Biodiversité avec comme président d'honneur et comme directeur les anciens responsables du ROC (Rassemblement de Opposants à la Chasse), ainsi que la signature ces dernières semaines de décrets nous étant très défavorables. Est-ce le chant du cygne ? Je ne sais pas, mais cela ravive des querelles et des contentieux, dont le monde de la chasse se passerait bien. **Ce ne sont pas là des évènements** qui aideront à construire la Chasse de demain.

Au dernier congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs, le 14 mars 2017, nous avons accueilli les candidats aux élections présidentielles, comme cela se pratique à chaque élection. Afin d'être transparent avec vous, nous vous avons remis dans votre dossier la liste des questions que la Fédération Nationale des Chasseurs leur a posé ainsi que les liens internet que vous pourrez actionner pour entendre leurs réponses. A vous de faire votre choix en fonction de vos sensibilités.

Sur le plan régional, la mise en place de la région administrative Nouvelle-Aquitaine a entraîné la mise en place de la Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine le 6 juillet 2016 à Périgueux. Mes collègues administrateurs des 12 Fédérations Départementales des Chasseurs m'ont élu président, c'est un challenge important et intéressant qui demande beaucoup d'énergie.

Un rappel :

- La Fédération Régionale des Chasseurs Nouvelle-Aquitaine c'est :
 - › 12 fédérations départementales représentées par 36 administrateurs, son siège social est à Ludon-Médoc en Gironde.
 - › Cette région est la plus grande de France avec une superficie plus grande que l'Autriche : 8,6 Millions d'hectares avec plus de 500 000 hectares de réserves de chasse et faune sauvage et 10 000 hectares de zones humides gérés.
 - › Avec 209 000 chasseurs sur un territoire où la chasse populaire et associative est présente dans toutes les communes. C'est 19% des chasseurs de France.
 - › La Fédération Régionale, c'est également 189 salariés et un poids économique important.

Sur ce nouveau territoire, quelles perspectives pour la Chasse ?

Elles sont à construire à l'échelon départemental et à l'échelon régional. La synergie entre les deux niveaux est incontournable et représente une force indéniable. Les Fédérations Départementales des Chasseurs doivent **profiter de cette formidable opportunité que représente la puissance de la Fédération Régionale des Chasseurs**.

La nouvelle F.R.C. représente un pôle puissant en mettant en synergie nos forces politiques, nos forces scientifiques et techniques. Ce nouveau réseau régional permet d'avoir une vision à long terme sur les orientations. Il permet de changer d'approche, d'être force d'anticipation et de prospectives. Il permet d'avoir une véritable politique régionale et des orientations stratégiques d'avenir. Il permettra de mutualiser les moyens et d'avoir un socle commun de compétences.

La F.R.C. Nouvelle-Aquitaine représente une véritable puissance pour représenter et défendre le monde de la Chasse.

Ce niveau régional permet de conduire des projets d'envergure qui positionneront la Chasse à son juste niveau et à sa juste place dans la société.

Parmi les grands axes stratégiques sur lesquels la F.R.C. Nouvelle Aquitaine a décidé de construire son plan d'actions, nous mettons en avant :

- La reconquête des biotopes et les aménagements des espaces pour favoriser l'évolution de la petite faune sauvage qui constitue le socle de la chasse populaire. Ce projet s'appuiera sur les partenariats avec le monde agricole et le monde rural.
- Un deuxième axe d'un enjeu majeur : conduire une stratégie de communication d'envergure, « La différence entre le succès et l'échec est la capacité à communiquer clairement et efficacement ». Dans ce domaine, nous avons des objectifs ambitieux :

- › Etre l'interlocuteur privilégié des instances administratives et politiques.
- › Etre émetteur de messages positifs en faveur de la chasse.
- › Donner de la chasse une vision contemporaine par une présence très active sur les nouveaux médias et les réseaux.

La revue fédérale que vous connaissez tous « Chasseur en Poitou-Charentes » va connaître une formidable évolution et se déployer dans sa conception au niveau de 10 départements sur les 12 que compte la Région. Cette nouvelle Revue qui sortira le 1^{er} Juillet 2017 se dénommera « Chasseur en Nouvelle-Aquitaine ». Le premier numéro sera édité à 140 000 exemplaires. Autant vous dire que nous sommes très fiers de ce projet qui va être un acte fédérateur fort.

- Pour la Fédération Régionale, l'action stratégique majeure est l'éducation à la Nature. L'Education à la Nature est au cœur du projet de la F.R.C. Nouvelle-Aquitaine. C'est une action qui s'inscrit dans la stratégie de la Fédération Nationale des Chasseurs en s'appuyant sur les outils pédagogiques nationaux et notre site internet dédié : EKOLIEN. C'est un domaine que j'aborderai ultérieurement quand j'évoquerai la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres.

Notre projet régional est ambitieux, il nécessitera des moyens humains importants. Ces ressources devront se trouver dans chacune de nos Fédérations de manière à maîtriser nos budgets. Cela nécessitera un effort important de mutualisation et de réorganisation de nos Fédérations. Il est bien évident que notre projet régional implique des remises en cause. Nous devons nous comporter en véritable entreprise en recherchant l'efficacité de nos moyens et en arrêtant certaines actions historiques mais dépassées afin de participer activement au projet de demain.

Tout cela est possible avec la volonté des Hommes et des Femmes qui partagent un projet commun au service de la Fédération Régionale des Chasseurs tout en renforçant les Fédérations Départementales des Chasseurs. Des Hommes et des Femmes qui se mettent au service d'un territoire, de la Chasse et des chasseurs dans le cadre d'une gouvernance participative et associative en œuvrant pour un projet partagé sans prérogative personnelle.

Après ce tour d'horizon Externe, je vous confirme que pour la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, tous les clignotants sont au vert à l'exception du petit gibier, comme cela vous a été relaté dans les rapports des commissions.

Cette situation, nous la devons à l'excellent travail de l'équipe fédérale : administrateurs et collaborateurs. Mes collègues administrateurs, sur lesquels je peux compter, qui apportent leur contribution à la définition de la politique fédérale et qui participent à des actions de terrains auprès des collaborateurs. L'équipe de collaborateurs qui a su s'adapter aux évolutions souhaitées, tant au niveau de leur métier que de leur territoire d'actions. Avec l'appui d'une équipe administrative réduite, mais combien efficace, ils conduisent sous la direction de Claude JARRIAU les missions nécessaires à la mise en œuvre de notre politique. Pour leur implication et leur dévouement je les remercie devant vous car c'est grâce à cette équipe d'élus et de collaborateurs que la chasse deux-sévrienne occupe toute la place qu'elle doit avoir et qu'elle a toute la reconnaissance de toutes les instances départementales. Chez nous, la Chasse n'a pas besoin d'être défendue, elle est expliquée.

Cependant, avant de passer aux perspectives pour l'avenir, je souhaite dire un mot particulier sur l'espèce sanglier qui fait débat sur le plan national et dans beaucoup de départements. En Deux-Sèvres, le rapport d'activité de Jacques GOURDON vous confirme que nous maîtrisons globalement la situation malgré quelques points noirs particuliers. Cette situation nous la devons à votre action, vous les chasseurs deux-sévriens, accompagnés par les Comités de Vigilances Locaux mis en place au niveau des territoires. Cependant, nous ne devons pas relâcher notre attention car c'est par la chasse que nous maîtrisons les dégâts à un niveau acceptable pour les agriculteurs et pour les chasseurs. Je tiens à préserver cet équilibre malgré des années particulières, comme cette année où l'absence de fruits des bois met les animaux un peu plus sur le terrain. Je rappelle que le gibier n'est pas la propriété des chasseurs. C'est un bien commun indispensable à la Biodiversité. En conséquence, j'en appelle à la prise de responsabilité de tous les acteurs pour vivre harmonieusement. C'est ensemble : agriculteurs, chasseurs et propriétaires que nous partagerons cette nature équilibrée qui nous est si Cher.

Les archers formés en Deux-Sèvres

Pour pouvoir chasser à l'arc, il faut d'abord être titulaire d'un permis de chasser. Mais cette pratique impose de suivre en plus une formation spécifique, jusqu'alors dispensée à POITIERS.

Pour répondre aux attentes des adeptes de ce mode de chasse, elle est désormais ouverte à La Crèche.

Pour la première organisée au siège de la Fédération des Deux-Sèvres, une trentaine d'archers s'est déplacée.



Les techniciens de la Fédération étaient accompagnés par des formateurs agréés par l'Association des chasseurs à l'arc de Poitou-Charentes (CACP). Le Président régional, Jean-François CAILLAUD, était assisté par le délégué départemental, Mathieu PONT, et de messieurs Olivier DOREILLE et Maxime ROUX.

La matinée fut consacrée à l'explication de la réglementation, la présentation des différents arcs et flèches, la sécurité et les règles d'éthique.

L'après-midi fut, quant à elle, pratique, autour de trois ateliers (tirs sur cibles, formes 3D ou mirador) qui ont démontré à chacun la nécessité de s'entraîner pour bien maîtriser son arme avant de se lancer réellement sur le terrain.

Une première session réussie, qui sera renouvelée l'an prochain.

Inscription au secrétariat de la Fédération au 05 49 25 05 00.

Quelles perspectives pour notre Fédération ?

Dans un contexte de baisse de nos effectifs, nous devons redresser la tête et poursuivre une politique de Reconquête :

- Reconquête des chasseurs
- Reconquête des biotopes et de la biodiversité
- Reconquête du petit gibier en renforçant les populations
- Reconquête de l'image de la chasse et des chasseurs auprès des citoyens et de la société

1 - La reconquête des chasseurs par une démarche active et dynamique qui fera de vous les chasseurs deux-sévriens des Ambassadeurs de la Chasse. Nous avons besoin de vous tous pour réussir.

Pour cela, nous avons mis en place à compter du 1^{er} janvier 2016 une action vers les nouveaux chasseurs : l'examen du permis de chasser à 0€ pour TOUS afin de renouveler la population de chasseurs et encourager ceux dont le coût ferait hésiter. Cette action est déjà une réussite, la croissance du nombre de candidats est significative en 2016 et se poursuit en 2017 pour dépasser les 300.

Une deuxième action d'envergure a été mise en place : le PARRAINAGE. En effet, nous avons observé que plus de 1 000 chasseurs étaient titulaires du permis de chasser et ne validaient plus leur permis annuel. C'est un vivier important que nous devons réactiver. Pour cela, je vous fais appel pour devenir parrain, c'est votre devoir de Chasseurs Deux-Sévriens. Vous bénéficierez ainsi d'un avantage financier sur votre prochain permis. Le principe est très simple :

- Vous parrainez un ami chasseur qui n'a pas validé son permis depuis plus de 3 ans et vous bénéficierez d'un chèque de 40€ sur votre prochaine validation.
- Votre filleul bénéficiera également d'un chèque de 40€ sur sa validation.

En 2016, 143 parrainages ont été réalisés, c'est bien, mais c'était un coup d'essai ! Cette année, je sais que je peux compter sur chacun d'entre vous pour parrainer un ami. On peut se lancer un défi : 1 parrainage par commune, cela ferait 300 et suffirait à maintenir le nombre de chasseurs deux-sévriens. C'est possible avec de la volonté...

2 - Cette année encore, nous poursuivons et nous accentuerons nos actions en faveur des biotopes et de la Biodiversité. Nous devons accélérer ces projets en développant des partenariats. C'est en reconstituant des écosystèmes que nous réussirons à développer la petite faune gibier et la faune ordinaire. En effet, la diminution, voire la disparition d'espèces d'oiseaux non chassables, doit nous interpeler et nous devons recréer des conditions favorables à toutes les espèces. Pour réussir, les partenariats sont indispensables.

Avec le monde agricole, qui s'engage de plus en plus dans une démarche d'évolution des pratiques culturales, en y associant des plantations de haies ou en laissant repousser des haies existantes, en implantant également des bandes enherbées à base de semences d'espèces mellifères pour favoriser les pollinisateurs indispensables à la vie.

Cette année, après un essai en 2016 sur 20 ha, nous développerons une action sur le maintien des chaumes de céréales comme vous l'avez entendu dans le rapport de Jean-François CHOLLET. C'est un objectif minimum de 400 ha que nous nous sommes fixés avec une perspective de développement dans les années à venir. Ce n'est pas une évolution, c'est du bon sens ! En limitant les passages de machines agricoles, on limite les coûts, on limite le coût des semences des inter-cultures, on limite le dérangement et la destruction des espèces et c'est bon pour la planète en limitant la consommation d'énergie et de pesticides souvent utilisés pour la destruction des inter-cultures... Vous comprenez rapidement les enjeux de cette démarche qui n'est pas toujours comprise par nos fonctionnaires de

Bruxelles. Sur ce dossier, je remercie les services de l'administration deux-sévrienne qui ont œuvré pour que les prime PAC soient maintenues en faveur des agriculteurs.

Partenariat également avec les communes qui disposent d'espaces importants qui ne sont pas valorisés et qui constituent des réserves de biodiversité considérables. La Fédération des Chasseurs a accompagné plusieurs communes dans le projet régional « Trame Verte, Trame Bleue ». Nous avons également accompagné des communes dans la gestion des espaces délaissés par la mise en place d'espaces semés en espèces mellifères. Nous les accompagnons également dans la gestion des fauches des bords de chemins ruraux afin de favoriser l'épanouissement des fleurs champêtres utiles aux pollinisateurs et à la biodiversité. Ces espaces sont précieux. Ils constituent des réserves de Biodiversité ordinaire indispensables à la vie biologique des espaces et à l'équilibre bocager de certains territoires. Ces partenariats avec les communes seront développés. C'est la reconnaissance de nos compétences dans ces domaines. Cette démarche auprès des collectivités territoriales entre totalement dans notre politique « Biodiversité et Territoire », elle accompagne nos actions « Education à la Nature ».

3 - Notre démarche globale de territoire fait la part belle au renforcement des populations de faisans et de perdrix. Malgré les difficultés souvent rencontrées, nous devons poursuivre dans ce sens, c'est à ce prix que nous intéresserons les jeunes chasseurs. La Commission « Gestion de la Petite Faune Sauvage et des Espaces » a consacré une large place à ce chapitre. Nous intensifierons notre démarche en accentuant notre intérêt sur la qualité des oiseaux de repeuplement. Les résultats observés montrent que c'est un facteur déterminant avec la régulation des prédateurs. Cette année, nous relancerons les lâchers de repeuplement d'été afin d'obtenir des oiseaux ayant retrouvé leur instinct naturel. C'est important pour l'éthique de la chasse et pour se prémunir contre les risques de grippe aviaire qui viendrait perturber le transport en cours de saison de chasse.

L'étude sur la perdrix grise, engagée dans les communes du Sud du département en 2015, a constitué le déclencheur d'une démarche d'un enjeu considérable pour les territoires emblématiques de cette espèce et pour la Fédération des Deux-Sèvres. En effet, la mise en place d'un élevage conservatoire de perdrix grises de souche dans le cadre de Biodysée permettra de posséder des oiseaux ayant les qualités requises pour réussir. Le suivi par le C.N.R.S. de Chizé et l'Université d'Angers assure le caractère scientifique au protocole d'élevage et d'observation dans le milieu naturel. Cette année, c'est un chercheur de l'Université de Dijon avec deux étudiants qui ont complété le pôle d'étude sur cette espèce en conduisant des travaux sur le régime alimentaire. Ce partenariat avec le C.N.R.S. va permettre de partager les travaux sur l'Agro-écologie que conduit depuis quatre ans le chercheur Vincent BRETAGNOLLE sur sa zone atelier du Sud Deux-Sèvres. Ces travaux entre totalement dans notre démarche visant à favoriser l'évolution des pratiques agricoles au profit de la petite faune sauvage.

Tout cela a été possible grâce à l'accord du Conseil Départemental, propriétaire des lieux. Monsieur le Président, vous nous avez accueillis et écoutés. Notre projet représente un enjeu patrimonial pour le territoire et vous nous avez accordé votre confiance. Je vous remercie très sincèrement de votre engagement à nos côtés. Les chasseurs savent qu'ils peuvent compter sur vous.

4 - La reconquête de la place de la chasse dans la société : un enjeu prioritaire pour la chasse et les chasseurs : être reconnu par les institutions, être reconnu par la société, être reconnu par les citoyens pour être écoutés et pour être entendus. Ainsi, être de véritables acteurs. Nous serons reconnus si notre environnement valide que le monde de la Chasse et des Chasseurs est utile. La chasse ne sera pas reconnue que sur le seul acte de chasse.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons être dans une démarche globale :

Territoire - Biodiversité - Nature et Développement Durable

L'Education à la Nature doit prendre en compte toutes ces dimensions et être un maillon majeur de notre image. C'est la démarche que nous avons choisie d'adopter depuis plusieurs années. Nous la développons avec succès en donnant du SENS à ce projet. Nous pouvons dire qu'à ce jour nous avons réussi ! La démarche « Education à la Nature » conduite par la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres constitue une référence nationale en apportant une forte contribution au développement de ce projet. Nous poursuivrons cette stratégie en droite ligne de la politique Nationale « Etre leader National en matière d'Education à la Nature ».

Je vous l'ai dit précédemment l'Education à la Nature est au cœur du projet de la Fédération Régionale des Chasseurs Nouvelle Aquitaine. Elle est au cœur du projet de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres. C'est une action incontournable pour tous les échelons de notre organisation. Elle s'inscrit dans la stratégie de la Fédération Nationale des Chasseurs en s'appuyant sur les outils pédagogiques nationaux et notre site dédié EKOLIEN. Ce site dédié est ouvert à tous les publics depuis le 20 Octobre dernier.

L'avez-vous découvert ? C'est incontournable pour tous les chasseurs, votre famille et vos amis. Taper sur Google le mot EKOLIEN et profitez-en sans modération. Vous y retrouverez des fiches espèces et des vidéos de très grandes qualités réalisées par Laurent CHARBONNIER, cinéaste animalier de renommée internationale. C'est pour nous un devoir de transmission aux générations futures et de partages des valeurs qui sont les nôtres. Ce projet s'inscrit dans notre projet de reconquête de l'image de la chasse afin de lui donner sa juste place dans la société. (Clip Guillaume DESENFANT : EKOLIEN)

La sortie le 11 octobre 2017 du film de Nicolas VANIER « L'Ecole Buissonnière » sera pour toutes les Fédérations des Chasseurs de France une incroyable opportunité de développement de l'Education à la Nature. Nicolas VANIER, explorateur et réalisateur de films (Belle et Sébastien, Le dernier Trappeur, Le Loup... (2 500 000 entrées/film). Il a souhaité une liaison forte entre le film de sa propre vie en Sologne et le monde de la chasse. Ce film grand public est au cœur des valeurs que nous défendons sur la chasse, la pêche et la Nature au travers de la rencontre entre un petit garçon et un chasseur braconnier dans les années 30. Ce film réunit une palette d'acteurs très connus comme François CLUZET et Eric ELMOSNINO. L'autre vedette, c'est la Nature telle que nous l'aimons... Avant de passer quelques courts extraits du film en cours de montage, nous avons reçu ce message de Nicolas VANIER qui nous est destiné. (Vidéo Nicolas VANIER en traineau)

La découverte d'EKOLIEN a séduit Nicolas VANIER. L'ambition autour du film « L'Ecole Buissonnière » est grande, nous allons en être les acteurs. Ainsi EKOLIEN sera adossé à « L'Ecole Buissonnière » dans toutes les opérations de communication et de lancement pour la sortie Nationale. En plus, ce film agréé « école et cinéma » fera l'objet d'un concours proposé à toutes les écoles primaires de France.

La commission de la Fédération Nationale des Chasseurs « Environnement et Education à la Nature » que je préside et les référents du réseau fédéral préparent avec l'équipe du film la contribution à la diffusion de ce concours. Ce concours offrira une semaine de classe verte à la classe de primaire gagnante. C'est une reconnaissance nationale de notre compétence et notre marque EKOLIEN. Le moment venu, nous viendrons vers vous pour accompagner cette action et la mettre à profit pour booster l'Education à la Nature dans notre département. (Vidéo film « L'Ecole Buissonnière »)

Que dire de plus ? N'est-ce pas le film que nous attendions tous ? C'est sans doute notre Walt Disney à nous. Celui qui permettra de faire comprendre au grand public ce qu'est le plaisir de la Chasse, de la Pêche, de la vie en harmonie avec la Nature. Cet automne, nous pourrons partager ce plaisir en famille et entre amis.

Pour conclure, et malgré leur absence justifiée, je réitère mes remerciements à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ainsi qu'à leurs services pour leur collaboration et leur appui.

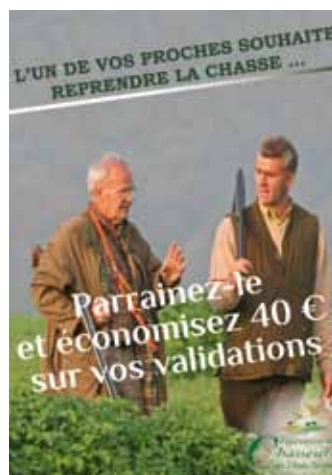
Mesdames et Messieurs les Elus et Parlementaires, je vous remercie très sincèrement pour votre écoute et vos interventions en faveur de la chasse française et de la chasse deux-sévrienne, en particulier.

Je réitère mes remerciements à mes collègues de l'équipe du Conseil d'Administration pour leur implication dans la vie fédérale. Ils ont contribué avec beaucoup d'assiduité au travail qui vous a été relaté dans les rapports des différentes commissions.

Je réitère mes remerciements à tous les collaborateurs, Claude notre Directeur, toute l'équipe technique et le personnel administratif, avec une pensée particulière pour Dominique VINCENDEAU, qui ont œuvré pour la mise en place d'actions sur le territoire et auprès des chasseurs pour que la politique que nous souhaitons conduire soit appliquée.

Je vous remercie, vous les chasseurs deux-sévriens qui êtes au cœur de l'action de notre fédération.

Je suis fier de vous ! Poursuivons ensemble nos actions de RECONQUETE avec force et conviction. Nous réussissons ENSEMBLE notre mission auprès des chasseurs Deux-Sévriens pour que la chasse Deux-Sévrienne soit utile à la Biodiversité, aux citoyens et à la société. Elle sera reconnue comme un acteur incontournable de nos territoires ruraux. *C'est le challenge que je vous propose. Nous serons fiers de le gagner Ensemble !* ■



Parrainage

La reconquête du nombre de chasseurs est un des axes majeurs de la politique de la Fédération.

Deux opérations ont été initiées dans ce sens en 2016, et reconduites en 2017. La première vise les nouveaux chasseurs, avec l'examen du permis de chasser à 0€. Les résultats à ce niveau sont encourageants.

La seconde s'adresse aux chasseurs ayant arrêté la pratique de la chasse depuis au moins 3 ans.

Pour son fonctionnement, elle s'appuie sur l'ensemble du réseau de chasseurs, en leur offrant une remise de 40€ sur leur validation du permis de chasser s'ils parrainent un ancien chasseur. Ce dernier bénéficie également de 40€ de remise pour son retour à la chasse.

Si le bilan de 2016, avec 143 parrainages, est jugé positif, l'objectif de 2017 se doit d'être plus ambitieux. Au moins un parrainage par commune doit être atteint. Cette ambition pour maintenir nos effectifs doit être l'affaire de tous. Elle va dans l'intérêt de la Fédération, mais aussi dans celui de chaque association communale et privée.

Chaque chasseur, chaque dirigeant associatif a donc son rôle à jouer en devenant un ambassadeur dynamique dans cette opération de reconquête.

Les premières observations de la petite faune en ce début d'été ne peuvent qu'encourager d'ailleurs les anciens chasseurs à reprendre une validation.



Extraits de l'intervention

de M. Willy SCHRAEN

Président de la Fédération Nationale des Chasseurs

Hommage à Mme Delphine BATHO, députée des Deux-Sèvres, Ministre de l'Ecologie de juin 2012 à juillet 2013 :

« Je suis très heureux de vous revoir aujourd'hui et je sais que vous avez laissé de bons souvenirs à la chasse française. Il n'y en a pas eu beaucoup à votre poste et je tiens à le dire aujourd'hui ».

Fonctionnement de la Fédération Nationale des Chasseurs et petit gibier :

« Je pense qu'on va devoir, au niveau de la Fédération Nationale des Chasseurs, travailler beaucoup plus les transversalités à travers nos départements sur les sujets forts comme le petit gibier. Les échanges entre départements ont quasiment disparu au niveau national et c'est un des sujets majeurs en discussion au niveau du Conseil d'Administration et du bureau : recréer l'effet pyramidal de la chasse française ».

« Je peux vous dire qu'il y a peu de Fédérations (par rapport à celle des Deux-Sèvres) qui développent autant de sujets, qui mènent autant de combats, autant de partenariats ».

Transmission et ruralité :

« Grâce à votre Président Guy GUEDON, il y a des sujets qui nous tiennent à cœur directement, la transmission des connaissances que nous possédons sur nos milieux naturels et leurs espèces ».

« Les objectifs de devenir leader dans ce domaine. L'école de la Nature nous est familière, notre devoir de chasseurs est de transmettre aux nouvelles générations, et à toutes les autres, ce respect et ce savoir que notre passion nous a permis d'acquérir ».

« Les chemins ruraux, premières victimes de l'urbanisation, des remembrements, ils sont les témoins en voie de disparition qui firent la beauté et la richesse de nos milieux. Ils en sont aussi, à bien des égards, la mémoire, 750 000 km de chemins ont disparu. Je vous propose que nous relevions u défi avec les propriétaires, avec les agriculteurs et surtout avec les Maires et les chasseurs en repartant à la conquête de ces territoires pour recréer des cœurs de biodiversité qui seraient de belles vitrines pour la chasse et pour l'agriculture ».

« La chasse demeure fusionnelle à tout ce qui touche de près ou de loin à la ruralité. La ruralité, un mot bien vite dit de la bouche de certains, mais qui, pour nous, se définit comme un héritage, une tradition, un ADN, bref comme une religion ».

« Nos petits villages ruraux sont un maillage et une diversité indissociables à la chasse et à l'ensemble des acteurs de terrain ».

« Les fusions communales seront la perte de nos identités géographiques et de nos différences culturelles ».

« Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et randonneurs, ensemble nous garantissons la vie de nos campagnes et soyons tous les garants de notre magnifique pays qu'est la France en contribuant à chaque instant à la transmission de nos traditions ».

L'Europe :

« Depuis les directives Oiseaux et Habitats de 1979 et de 1992, la chasse et la ruralité ont été littéralement placées au banc des accusés ».

« La construction environnementale européenne a été dévoyée. La protection de la Nature a conduit à la mettre sous cloche, à la transformer en un musée, à l'enfermer dans des règles administratives qui interdisent tout mais ne respectent rien. Ce bilan est un échec ».

« L'Europe doit intégrer le principe de flexibilité et l'appliquer aux espèces chassables, protégées et régulables... Comme symbole, les oies, je crois qu'avec un peu de bon sens on pourrait régler une fois pour toute ce dossier et y mettre un terme. On estime à peu près à 500 à 600 oies qui seraient prélevées en 20 jours de chasse en février. Plusieurs centaines de milliers sont gazées quelques jours plus tard dans les pays du Benelux ».

« L'autre exemple des espèces protégées avec les cygnes dans le marais de Saint-Omer, dans le Pas-de-Calais. Quand on protège une espèce, elle revient dans un bon état de conservation, pas toujours, mais souvent. Ensuite, elle prolifère tellement qu'elle devient invasive. Il y a un cygne qui fait son nid sur un pont d'accès à un champ, on en construit un autre à côté. Une souscription du Ministère de l'Ecologie pour acheter des champs en périphérie du marais pour planter des choux pour nourrir les cygnes. Moi, je veux bien, dans un pays où il y a quand même des tas de gens qui n'ont pas à manger et qui n'ont pas de toit ».

« Il y a la subsidiarité. L'Europe doit reconnaître nos pratiques à caractère identitaire, notamment celle des chasses dites traditionnelles ».

« L'adaptabilité. L'Europe doit reconnaître que des usages durables, en priorité la chasse, sont les garants les plus efficaces de la préservation des ressources naturelles ».

« On a une idéologie très simple en France, du côté des écolos un peu dogmatiques, pour que la nature aille bien, on met des cloches de verre ».

« L'être humain a une fonction majeure dans le maintien de la biodiversité et la chasse est le bras armé dans les politiques environnementales ».

Les régions :

« Il nous faut parvenir maintenant à ce que la nature ordinaire revienne au centre des priorités. C'est aux acteurs ruraux de définir et conduire les politiques environnementales en partenariat avec les Conseils Régionaux à qui l'Etat a donné délégation de pouvoir ».

« Demain, l'Ecologie se fera au niveau régional, d'où l'importance de mettre en ordre nos régions (Fédérations Régionales des Chasseurs) pour pouvoir devenir les principales structures dans ce domaine ».

« Si demain, on prouve qu'on a des structures régionales capables de gérer mieux que personne les politiques environnementales, nous serons considérés à notre juste place, celle d'écologistes de terrain qui ont des compétences et des connaissances ».

Les échéances présidentielles et le bien-être animal :

« Le dossier du bien-être animal (...), bien des candidats se sont empressés à prendre ce nouveau créneau, près à surfer sur la vague écologique dans le seul but de faire des voix ».

« Si nous ne sommes pas attentifs, la dérive compassionnelle conduira à l'abrogation de la chasse et de toute utilisation d'animal, ce qui est le but ultime recherché ».

« Un juge a reconnu le viol d'une chienne par un chien venu la visiter. Il a reconnu aussi des complications et des sévices sur cet acte sexuel non voulu et non partagé. Le propriétaire du chien a été condamné à 10 000€ de dommages et intérêts ».

« Trois plaintes ont été déposées en France par des gens reprochant de mettre en danger nos chiens courants en allant à la chasse aux sangliers ».

National :

« Nous nous opposons au volet sylvicole de la loi « Agricole et Forestière », pouvant entraîner la mort du cerf et du chevreuil. Nous ne laisserons pas remettre en cause le plan de chasse ou les ACCA sur ce simple motif ».

« Il faudra repenser le système des dégâts agricoles. Cumuler le droit d'affût et près de 55 millions d'euros d'indemnisation et de prévention à la seule charge des chasseurs ne sera bientôt plus tenable. Le chasseur est un régulateur essentiel, mais il ne peut pas être le seul payeur ».

« Si le monde agricole retrouve le droit de tir en défense des cultures, de jour comme de nuit au phare, j'appellerai tous les Présidents à ne plus payer les dégâts en France ».

« La chasse française, c'est près de 4 milliards de chiffres d'affaires. Elle génère près de 30 000 emplois non délocalisables. Le tennis n'en représente que 18 000. Un chasseur sur deux s'engage dans le bénévolat, c'est l'équivalent de 50 000 autres emplois et de 1,8 milliards d'euros. Il nous faut dorénavant appuyer une nouvelle approche économique et sociale de la chasse sur le fonctionnement associatif. Face à cela, je propose plusieurs solutions (...), la défiscalisation du permis de chasser, la reconnaissance d'intérêt général ».

« Les élus associatifs en activité professionnelle doivent bénéficier eux aussi d'un droit aux congés associatifs ».

« Pour le permis de chasser, je propose un permis national à 200€ pour encourager le nomadisme cynégétique ».

« Pour les jeunes chasseurs, je veux un Erasmus ouvrant le territoire cynégétique national ».

« L'examen du permis de chasser, tel qu'il est aujourd'hui conçu et organisé, est un frein au développement de la chasse. Nous allons proposer que notre réseau fédéral reprenne la responsabilité de cet examen sous le contrôle de l'Administration ».

« La pêche bénéficie d'un transfert de 25 millions d'euros de l'Etat annuellement. La chasse française doit entrer dans ce mouvement, si l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est absorbée par l'Agence Française de la Biodiversité ».

« Les chasseurs ne doivent plus payer la police de la chasse et de la nature. C'est une mission de l'Etat ».

« La redevance pour la gestion de la faune sauvage doit être dévolue à la Fédération Nationale des Chasseurs et à son réseau fédéral pour financer l'ingénierie de nos structures régionales, voire la police de proximité et notre permis de chasser ».

« Un Ministère de l'Aménagement des Territoires Ruraux et du Développement des Ressources Naturelles, auquel seraient rattachées l'Agriculture et la Chasse, nous paraît une réflexion d'avenir ».

« Si je devais classer nos erreurs de façon hiérarchique, notre communication d'à présent serait à l'évidence sur le podium final. Tout est à construire. Tout est à imaginer. Nous le ferons. Et nous sommes déjà en train de le faire ».

« Le sujet du partage de la nature. Nous travaillons actuellement à la réalisation d'une charte de bonne conduite entre chasseurs et randonneurs en ayant le principe d'utiliser le même territoire ensemble. Ce projet sera un véritable pied de nez à tous nos détracteurs rêvant d'instaurer un dimanche sans chasse ». ■

Examen du permis de chasser à 0€

Lancée en 2016, l'opération promotionnelle de l'examen du permis de chasser à 0€ a suscité un regain d'intérêt pour la pratique de la chasse.

Alors qu'en 2015 le nombre de nouveaux chasseurs était de 176, en 2016, les lauréats de cet examen étaient 239 pour 296 inscriptions pour l'année.

Cette opération a donc été reconduite sur les mêmes fondements, à savoir : les frais d'inscription et de formation sont offerts par la Fédération.

Cette économie semble être encore mieux perçue cette année. Fin juin, ce sont 300 candidats qui sont déjà inscrits ou pré-inscrits à l'examen, en sachant que la possibilité de passer le permis de chasser est ouverte jusqu'en novembre 2017.

Les prochaines sessions sont prévues en septembre, octobre et novembre.

Pour s'inscrire et connaître les dates de formation et d'examen, contacter le secrétariat de la Fédération au 05 49 25 05 00.

A quel âge passer son permis ?

Toute personne âgée de plus de 15 ans peut s'inscrire à l'examen du permis de chasser.

Toutefois, pour ceux qui n'ont pas encore fêté leurs 16 ans, ils devront attendre le jour de leur anniversaire pour se voir délivrer leur titre permanent de permis de chasser, ouvrant droit à la validation de celui-ci annuellement, ou temporairement.

La chasse accompagnée peut, par contre, être pratiquée dès l'âge de 15 ans, sous réserve d'avoir suivi une formation pratique dispensée par la Fédération des Chasseurs. Pour cette chasse accompagnée, l'apprenti chasseur doit être encadré par un parrain, (voire plusieurs), ayant son permis de chasser depuis plus de 5 ans, sur le principe d'un fusil pour deux.

**Renseignements auprès de la Fédération des Chasseurs au 05 49 25 05 00
ou sur le site Internet de la Fédération www.chasse-79.com**



Ouverture générale de la Chasse

10 septembre 2017



L'arrêté préfectoral du 12 juin 2017 fixe les périodes de chasse des gibiers sédentaires dans les Deux-Sèvres pour la campagne 2017/2018.

Au même titre que les années précédentes, l'ouverture générale interviendra le 2^e dimanche de septembre, soit le 10 septembre 2017 à 8h, à l'exception de la commune de NIORT, sur laquelle la chasse des gibiers sédentaires ouvre le dimanche 24 septembre.

Le 24 septembre sera également la date d'ouverture du lièvre sur le plan départemental. Certaines communes diffèrent cette ouverture du lièvre soit par arrêté préfectoral, soit par règlement intérieur.

Le tir du renard avec une 22LR reste proscrit

A partir du 1^{er} juin, la chasse du chevreuil à l'approche ou à l'affût est autorisée pour les attributaires de plan de chasse ayant sollicité une demande de tir d'été.

Pendant cette période d'ouverture spécifique (1^{er} juin - ouverture générale de la chasse), le tir du renard est également possible pour les bénéficiaires d'une autorisation de tir d'été du chevreuil.

L'administration départementale n'ayant pas donné suite au vœu émis par l'Assemblée Générale de la Fédération requérant l'usage d'un calibre 22LR pour le tir du renard, seules les armes et les munitions licites au tir du grand gibier sont autorisées. La 22LR n'est donc pas autorisée pour l'affût du renard entre le 1^{er} juin et l'ouverture générale.

Le PMA sanglier modifié

Comme les années antérieures, la chasse du sanglier commence le 15 août, avec une possibilité d'anticipation au 1^{er} août en cas de dommages avérés et sur autorisation préfectorale.

Avec l'évolution des populations de sangliers dans certains secteurs du département, la dernière Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage a abordé le niveau du PMA sanglier. Un arrêté pris en février 2017 avait passé ce PMA de 5 à 7 animaux par jour et par battue à quelques jours de la fermeture de la dernière campagne.

Après discussion, les différentes parties (cynégétique, agricoles, Administration...) ont convenu d'une évolution du PMA sanglier pour la prochaine campagne.

Ce PMA sera de 5 animaux de plus de 30 kg par jour et par battue. Les sangliers d'un poids inférieur ne seront pas comptabilisés dans ce PMA. Si nécessaire, une nouvelle modification du PMA sanglier sera examinée.

Les autres modalités de la chasse du sanglier restent inchangées (uniquement en battues d'au moins 5 tireurs, tir à balles).

Lors de ces battues est autorisé le tir du renard, soit à balles, soit avec des munitions à grenaille (plomb ou substitution dans les zones humides).

En ce qui concerne les dates de fermeture, la clôture générale est fixée au mercredi 28 février 2018.

La chasse de la perdrix fermera exceptionnellement une journée après la date habituelle, soit le dimanche 12 novembre 2017, celle du lièvre le 10 décembre 2017, et celle du faisane le 21 janvier 2018.

Pour toutes les autres espèces, notamment migratrices, le calendrier est déterminé par arrêtés ministériels.

Le dépliant joint avec la validation du permis de chasser précise l'ensemble des périodes de chasse pour chaque espèce.

DUPLICATA DU PERMIS DE CHASSER



En cas de perte ou de détérioration de son titre permanent du permis de chasser, la demande de délivrance d'un duplicata est à effectuer auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Division du permis de chasser BP 20 - 78612 LE-PERRAY-EN-YVELINES Cédex).

A cette demande doit être jointe :

- l'original de l'attestation préfectorale de délivrance initiale du permis de chasser. Cette attestation est établie par la préfecture ou la sous-préfecture ayant délivré le permis initial.
- une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...)
- deux photographies d'identité normalisées et récentes (datant de moins de 6 mois, format 35 x 45 mm).
- l'imprimé cerfa (n° 13944-03) de demande de duplicata dûment rempli et signé (voir site de la Fédération, onglet permis de chasser > duplicata).
- un chèque bancaire ou postal ou un mandat postal de 30€ à l'ordre de « Agent comptable de l'ONCFS ».

Si vous sollicitez le duplicata d'un titre permanent ayant été délivré par l'ONCFS à compter du 1^{er} septembre 2009, l'attestation préfectorale n'est pas à fournir.

A réception du duplicata, la Fédération Départementale des Chasseurs doit être informée du nouveau numéro du permis et de la date de délivrance pour son fichier des validations.

En ce qui concerne la perte de la validation annuelle du permis de chasser, il suffit de vous adresser à la Fédération l'ayant délivrée. Un duplicata est alors transmis sans frais.

JURIDIQUE

Transport d'armes en véhicules

Selon l'article 5 du 1^{er} août 1986, toute arme ne peut être transportée à bord d'un véhicule que placée sous étui ou démontée. Dans tous les cas, l'arme doit être déchargée.

Cette disposition réglementaire prévaut pour tout motif de déplacement et quelle que soit la distance.

Contrevenir à cette réglementation expose à une contravention de 4^e classe (135€).

Si le caractère de recherche ou de poursuite avec un véhicule à moteur est relevé, l'infraction peut alors être assortie d'une contravention de 5^e classe, pouvant être punie par un retrait du permis de chasser et une saisie du véhicule.

En la matière, seules les personnes souffrant d'un handicap moteur peuvent faire usage d'un véhicule à moteur pour se rendre à leur poste. Elles ne peuvent tirer à partir de leur véhicule qu'après avoir mis leur moteur à l'arrêt.



Prochaines formations

Piégeage

- > Lundi 18 et samedi 23 septembre 2017 (à La Crèche 79260)
- > Lundi 20 et samedi 25 novembre 2017 (à Etusson 79150)

Hygiène alimentaire

- > Mercredi 11 octobre 2017 à 14h à La Crèche
- > Vendredi 13 octobre 2017 à 14h à La Crèche

Sécurité

- > Vendredi 22 septembre 2017 à 9h ou 14h au ball-trap de Sainte Néomaye
- > Mardi 26 septembre 2017 à 9h ou 14h au ball-trap de Sainte Néomaye
- > Vendredi 6 octobre 2017 à 9h ou 14h au ball-trap de Sainte Néomaye

Renseignements et inscriptions
au 05 49 25 05 00

Site Internet et vidéos fédérales

Le site Internet de la Fédération (www.chasse-79.com) offre à chacun la possibilité de trouver l'actualité cynégétique et les informations départementales, mais aussi régionales et nationales mises en lien.

Côté pratique, la validation du permis de chasser en ligne est offerte à tous les chasseurs tout au long de l'année ; validation pouvant être annuelle ou temporaire. Le document de validation est alors à éditer directement chez soi.

Le grand public peut également découvrir les différentes activités de la Fédération, tant en matière de gestion des espèces que des espaces, ainsi que dans le domaine de l'Education à la Nature, au travers notamment du site national dédié EKOLIEN.

Outre ces volets, le site de la Fédération s'est étoffé très récemment d'une page « YouTube » regroupant différentes vidéos réalisées par le service technique et présentant les événements de la Fédération.

Pour y accéder, il suffit de cliquer sur l'onglet « YouTube » à droite en haut de la page d'accueil du site de la Fédération.

Rencontres Saint-Hubert

Organisées cette année par l'Association Départementale des Jeunes Chasseurs, les rencontres départementales Saint Hubert, qualificatives aux régionales, auront lieu le samedi 7 octobre 2017 à AMAILLOUX.

Ces rencontres sont ouvertes aux chasseurs aux chiens d'arrêt et spaniels.

Kévin VINCENT est le nouveau référent de cette organisation.

Inscriptions et renseignements : 06 77 62 95 75



Les lâchers d'été sous parquets, une méthode qui fonctionne

La Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, précurseur dans les lâchers de repeuplement estivaux dans les années 1980, souhaite remettre les lâchers d'été au goût du jour.

Les différentes études menées actuellement dans notre département, en collaboration avec le CNRS de Chizé et la Fédération Nationale des Chasseurs démontrent que cette méthode de lâchers, augmente le cantonnement des oiseaux et leur espérance de vie dans le temps.

Souhaitant relancer, pour favoriser cette politique, les lâchers d'été, la FDC 79 propose pour cette saison, une aide de 20€ pour la construction de parc de pré-lâcher.

En plus de cette aide, la FDC 79 a créé une fiche technique mettant en avant les bonnes pratiques pour la réussite de cette méthode. Elle est disponible sur le site internet de la FDC 79.

(http://www.chasse-79.com/sites/default/files/uploads/documents/fiche_lachers_dete_pour_site_.pdf)

Pour optimiser la réussite des lâchers d'été, les parquets doivent :

- avoir une dimension de 2 mètres de largeur sur deux mètres de longueur et une hauteur de 50 cm. Ils devront être recouverts d'un grillage de maille de 13 mm au maximum. Pour la face supérieure, il sera souhaitable d'utiliser un filet de maille 35 mm au maximum
- permettre le lâcher de 12 à 15 individus, âgés d'environ 12 semaines. Ces oiseaux devront être lâchés entre la fin des moissons et le 15 août au plus tard afin de permettre une meilleure acclimatation au terrain.
- Etre disposés à proximité d'un élément fixe du paysage qui servira de repère (arbre isolé, lisière de bois ou de haie...) et en bordure de cultures restant sur pied plusieurs semaines (tournesol, maïs, cultures à gibier...). Il est nécessaire d'obtenir l'accord des exploitants au préalable de l'installation des parquets.
- Etre espacés d'au moins 400 mètres afin d'éviter les regroupements d'oiseaux et d'avoir des compagnies d'une trentaine d'individus.

Les oiseaux mis sous les parquets, pourront y rester 3 ou 4 jours et être progressivement lâchés par deux ou trois afin de ne conserver au final qu'un ou deux oiseaux durant une quinzaine de jours. Ces « appelants » cantonneront la compagnie. Pour optimiser les résultats, il est important de disposer dans et à proximité du parquet, des agrainoirs et des points d'eau propre.

La clé de la réussite passera également par une régulation efficace des prédateurs avant toute introduction et un bon aménagement de vos territoires (cultures à gibier, maintien des chaumes...).